

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

Séance du 12 avril 2018 à 19h00
Salle des fêtes de CHAUVONCOURT

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à dix-neuf heure, conformément à la convocation qui lui a été adressée le 06 avril 2018, la Communauté de Communes du Sammiellois s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, Salle des Fêtes de Chauvencourt.

Président de séance : Régis MESOT, Président

Etaient présents Mmes et Mrs les conseillers communautaires :

Pour	BANNONCOURT	Michel MONTEGU
	BISLEE	Hervé HUMBERT
	CHAUVONCOURT	Jean PANCHER
	DOMPCEVRIN	Louis ZWATAN
	DOMPIERRE AUX BOIS	Didier VASSEUR (suppléant de Patrick COUSIN)
	HAN SUR MEUSE	Jean-Pierre CHABOUSSON
	KOEUR LA GRANDE	Jean-Claude DEMANGE
	KOEUR LA PETITE	Eric GILSON
	LACROIX SUR MEUSE	Régis MESOT
	MAIZEY	Noël PARENT
	MENIL AUX BOIS :	
	LES PAROCHES	Alain MARTIN
	RANZIERES	Marc CAMUS
	ROUVROIS SUR MEUSE	Françoise KONNE
	SAINT-MIHIEL :	Xavier COCHET, Erna KAMPMAN, Pierre KÜNG, Marie-Christine TONNER, Eric BRETON, Marie-Claude FIQUEMONT, Francis GROULT, Alain DUPOMMIER, Bernard COLLINET, Jacques VALHEM, Marie-Alice PLARD, Mustafa TETIK
	SAMPIGNY	
	SEUZEY	Michel DECHEPPE
	TROYON	Alain BERTIN (suppléant de Pascal PICHAVANT)
	VAUX LES PALAMEIX	François VICH

PROCURATIONS : Jean-François VALLOIRE à Jean PANCHER, François VUILLAUME à Régis MESOT, Marie-France SARRAZIN à Pierre KUNG

EXCUSES : Bernard PELTIER, Julien BERNARD

ABSENTS : Frédérique CADET, Peggy COMMENNE, Jessica THENOT

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Eric GILSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Objet : 01 - SPANC - Adoption du CA 2017**N° de délibération : 20180412_01**

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2017 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2017	Cumul fin 2017
Investissement				0,00
Fonctionnement	19 804,32	0,00	861,00	20 665,32
TOTAL				20 665,32

Le compte administratif 2017 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2017		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv							
Fct	20 665,32				20 665,32		

Après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2017,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2017 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : 02 - SPANC - Adoption du compte de gestion 2017**N° de délibération : 20180412_02**

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2017 du SPANC

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 du SPANC du Trésorier.

Objet : 03 - SPANC - Vote du BP 2018**N° de délibération : 20180412_03**

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du SPANC de l'exercice 2018 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 93 933,32 €
- Recettes : 93 933,32 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 108 000.00 €
- Recettes : 108 000.00 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2018 du SPANC,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement avec reprise des résultats 2017.

Objet : 04 - POLE SANTE - Adoption du CA 2017
N° de délibération : 20180412_04

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2017 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2017	Cumul fin 2017
Investissement	216 928,33	0	-502 449,55	-285 521,22
Fonctionnement	-1 279,11	0,00	34 645,93	33 366,82
TOTAL				-252 154,40

Le compte administratif 2017 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :		
A	Résultat de l'exercice	34 645,93 €
B	Résultats antérieurs reportés	-1 279,11 €
C	Résultat à affecter (A+B) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	33 366,82 €
Solde d'exécution d'investissement		
D	D001 Besoin de financement	-285 521,22 €
D	R001 Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement		
E	Besoin de financement	
E	Excédent de financement	179 072,49 €
F	Besoin de financement (D+E)	
	AFFECTATION = C, = G+H	
G	Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	33 366,82 €
H	Report en fonctionnement R002	
	DEFICIT REPORTE D002	

Après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2017,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2017 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : 05 - POLE SANTE - Adoption du compte de gestion 2017
N° de délibération : 20180412_05

Monsieur le Président, après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2017 du POLE SANTE

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 du POLE SANTE du Trésorier

Objet : 06 - POLE SANTE - Vote du BP 2018
N° de délibération : 20180412_06

Monsieur le Président présente le Budget Annexe Primitif du POLE SANTE de l'exercice 2018 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement:

- Dépenses : 93 097.00 €
- Recettes : 93 097.00 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 452 273.77 €
- Recettes : 452 273.77 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget annexe primitif 2018 Pôle Santé,
➤ **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Objet : 07 - ZA - Adoption du CA 2017
N° de délibération : 20180412_07

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2017 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2017	Cumul fin 2017
Investissement	-1 325 677,12		0,00	-1 325 677,12
Fonctionnement	1 475 302,76		10 875,42	1 486 178,18
TOTAL				160 501,06

Le compte administratif 2017 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

	RESULTAT EX 2017		EXCEDENT REPORTE			DEFICIT REPORTE	
	EXCEDENT	DEFICIT	R001	R1068	R002	D001	D002
Inv		1 325 677,12				1 325 677,12	
Fct	1 486 178,18				1 486 178,18		

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2017,
➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2017 telle qu'elle est détaillée ci-dessus.

Objet : 08 - ZA - Adoption du compte de gestion 2017**N° de délibération : 20180412_08**

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2016 et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2017.

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** le Compte de Gestion 2017 ZONE DE CHAUVONCOURT du Trésorier.

Objet : 09 - ZA - Vote du BP 2018**N° de délibération : 20180412_09**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif Annexe de la Zone de l'exercice 2018 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 646 679,24 €
- Recettes : 1 646 679,24 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 1 486 178,18 €
- Recettes : 1 486.178,18 €

Après délibération l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget primitif annexe 2018,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement

Objet : 10 - GENERAL - Adoption du CA 2017**N° de délibération : 20180412_10**

Monsieur le Vice-président présente à l'assemblée le résultat de l'exercice 2017 selon le tableau suivant :

	Résultat antérieur	Part affectée à l'investissement	Résultat 2017	Cumul fin 2017
Investissement	-322 624,56		301 196,60	-21 427,96
Fonctionnement	164 999,24	242 625,94	600 078,78	522 452,08
TOTAL	-157 625,32		901 275,38	501 024,12

Le compte administratif 2017 fait ressortir le résultat d'exploitation qu'il convient d'affecter de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement :		
A	Résultat de l'exercice	+ 600 078,78 €
B	Résultats antérieurs reportés	+ 164 999,24 €
C	Résultat à affecter (A+B) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 765 078,02 €

Solde d'exécution d'investissement		
D	D001 Besoin de financement	- 21 427,96 €
D	R001 Excédent de financement	
Solde des restes à réaliser d'investissement		
E	Besoin de financement	-221 197,98 €
E	Excédent de financement	
F	Besoin de financement (D+E)	242 625,94 €
	AFFECTATION = C, = G+H	765 078,02 €
G	Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)	242 625,94 €
H	Report en fonctionnement R002	522 452,08 €
	DEFICIT REPORTE D002	

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le compte administratif 2017,
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du C.A. 2017 telle qu'elle est détaillée ci-dessus

Objet : 11 - GENERAL - Adoption du compte de gestion 2017

N° de délibération : 20180412_11

Monsieur le Président, après s'être assuré que le Trésorier a bien repris dans ses écritures les résultats de l'année 2016, et après avoir vérifié la concordance entre le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017, invite le Conseil Communautaire à adopter le Compte de Gestion 2017.

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2017 du Trésorier.

Objet : 12 - GENERAL - Vote du BP 2018

N° de délibération : 20180412_12

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de l'exercice 2018 au Conseil Communautaire qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 4 304 839,08 €
- Recettes : 4 304 839,08 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 5 667 902,22 €
- Recettes : 5 667 902,22 €

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le budget primitif 2018,
- **VOTE** le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, par nature, avec reprise des résultats 2017.

Objet : 13 - GENERAL - Votes des taux 2018
N° de délibération : 20180412_13

- Vu le produit attendu inscrit au budget primitif 2018,

Après délibération, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **VOTE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2018 tels que définis ci-dessous.

	Taux 2017 (pour mémoire)	Taux 2018
Taxe d'Habitation	16.81%	17.13 %
Taxe Foncière Bâti	11.03%	11.24 %
Taxe Foncière Non Bâti	15.93%	16.23 %
CFE	10.12%	10.31 %
FPZ	19.78%	20.16 %

pour un produit de ressources fiscales nécessaire à l'équilibre du budget d'un montant de 2 750 650 €

Objet : 13 - SCOLAIRE – Désignation des représentants au sein des SMS/SIS du territoire
N° de délibération : 20180412_14

- Vu l'article L 5711-3 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution. »
- Considérant que la CC du Sammiellois a désigné les représentants au sein des SMS par délibération du 17/04/2014,
- Considérant qu'il faut pourvoir au remplacement de Madame Manuela GINGREAU, déléguée titulaire de la commune de Troyon, suite à sa démission du conseil municipal,
- Considérant que la représentation peut être extracommunautaire

Sur proposition du Président et après délibération, le Conseil Communautaire
A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** le représentant suivant pour la commune de Troyon au SIS d'Ambly, Génicourt, Ranzières
 - Madame Céline BERGERET
- **AUTORISE** le Président et le Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Fait et délibéré
les jour, mois et an précités.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président,
Régis MESOT

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance aux lieux et places habituels le 16/04/2018 et transmis au contrôle de légalité le 16/04/2018